Ville de Genève
Conseil municipal

P-489

Réponse du Conseil administratif du 18 avril 2024 à la pétition du 6 juin 2023: «Pour l'amélioration d'un passage piéton à l'avenue de France au droit de la place De-Chateaubriand».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal décide le renvoi de la pétition P-489 au Conseil administratif le 16 janvier 2024.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif tient à préciser que l'installation et la régulation de la signalisation lumineuse (par exemple: allongement de la phase verte piétons, déclenchement de la phase verte rapidement après la pression sur le bouton d'appel) est entièrement de la compétence de l'Office cantonal des transports (OCT) du Canton de Genève.

Le Conseil administratif s'engage à partager les demandes des pétitionnaires avec l'OCT, compétent pour la création d'un nouveau feu cycle et également compétent pour l'allongement de la phase verte du feu pour les piétons sur l'avenue de France au droit de la place De-Chateaubriand.

En ce qui concerne l'empiètement de véhicules sur les passages piétons, en cas d'embouteillage, le Conseil administratif informe qu'il s'agit de comportements illicites au sens de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR), art. 12, al. 3, qui stipule: «Lors d'un arrêt de la circulation, le conducteur ne doit ni s'arrêter sur un passage pour piétons ni barrer, à une intersection, la voie aux véhicules circulant dans le sens transversal.»

Ainsi, la situation décrite par les pétitionnaires, des véhicules s'encolonnant sur un passage pour piétons et rendant la traversée inconfortable et dangereuse, rentre dans le champ d'action des polices, que ce soit pour de la répression ou de la sensibilisation.

Concernant les potelets autour de la place De-Chateaubriand, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) va rajouter des bandes réfléchissantes dans les meilleurs délais.

Enfin, le Conseil administratif s'engage à prendre contact avec M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat en charge du Département de la santé et des mobilités (DSM), afin de proposer une collaboration entre l'OCT et l'AGCM visant à étudier les possibilités de résolution des problèmes soulevés par les pétitionnaires.

Le Conseil administratif espère avoir répondu aux attentes des pétitionnaires et se charge de transmettre une copie de son courrier susmentionné destiné au conseiller d'Etat Pierre Maudet.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler